

RAMBERVILLERS AUTREY

Forêt domaniale de Rambervillers Autrey



LE TERRITOIRE

Dans le massif forestier des Vosges, le territoire de chasse s'étend sur 1 085 ha, entre 380 et 500 mètres d'altitude sur les communes de Jeanménil, Housseras et Autrey. Il est traversé par la départementale 32, reliant Rambervillers à Saint-Dié. On y accède facilement en une demi-heure depuis Épinal où de Saint-Dié.



Les objectifs

L'exploitation du lot par l'ONF visera les objectifs suivant :

- restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique considéré comme dégradé ;
- réalisation du maximum du plan de chasse ;
- maintien d'une compétence confirmée des six personnels membres du COPIL ;
- formation cynégétique des autres personnels de terrain de l'agence ;
- offre d'une possibilité de chasse à des jeunes chasseurs à un prix préférentiel ;
- instauration d'une relation opérationnelle et technique de confiance avec les partenaires extérieurs au nombre maximum de 20 (licence individuelle au prix de 400 € et 125 € pour les jeunes permis).

La chasse

7 à 8 battues sur la saison.

Chasse individuelle réservée aux membres du COPIL et aux personnels de l'ONF.





CONTACTS

**Directeur d'agence territoriale
Vosges Montagne - Patrick Kubler**

32 route de Bussang
88200 Remiremont
03 29 62 87 74
06 24 31 78 53
patrick.kubler@onf.fr

**Directeur de chasse
Jacques Armand**

119 impasse des champs
88290 Saulxures-sur-Moselotte
03 29 24 65 59
06 24 31 67 54
jacques.armand@onf.fr

Adjoint au directeur de chasse : Lionel Malbrunot

19 bis rue de la gare - 88600 Brouvelieures
03 29 51 30 95 - 06 23 80 61 32 - lionel.malbrunot@onf.fr

Adjoints : Christophe Fumasoli, Sébastien Fleurot, Fabien Grandidier